

# Communication des commissaires aux comptes faite en application de l'article L. 823-12 du code de commerce

## Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2017

Aux Actionnaires,

En application de la loi, nous vous signalons qu'à l'issue de l'Assemblée Générale de la société MEDIAWAN du 29 juin 2017, la proportion des membres du conseil de surveillance de l'un des deux sexes sera inférieure à 40 %, ce qui constitue une violation des dispositions de l'article L.225-18-1 du code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 7 juin 2017

Les Commissaires aux Comptes

**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton International**

**Mazars**

Michel Dupin  
Associé

Laurent Bouby  
Associé

Gilles Rainaut  
Associé